

C A B I N E T D E S M O N N A I E S e t M E D A I L L E S

LES "JETONS DE MONNAIE"

DE LA "REGION PROVENCALE"



Armand LACROIX
Conservateur
du Cabinet des Monnaies
et Médailles
du REVEST

MAISON DES COMONI - 60, Boulevard de l'Egalité - 83200 LE REVEST.

LES "JETONS DE MONNAIE" DE LA "REGION PROVENCALE" .

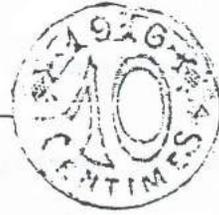
HISTORIQUE.

L'initiative. C'est la Chambre de Commerce de Marseille, qui sollicitée par les Chambres de Commerce de la région, fut chargée de faire se réaliser ces émissions.

D'abord - Les émissions propres à Marseille.

La Chambre de Commerce de cette ville émet, dès 1916, ses propres jetons de 5 et 10 centimes ainsi que des épreuves en argent destinées à être offertes aux consuls et personnalités.

La frappe de ces jetons est confiée à monsieur J. Guérin, ciseleur-joaillier à Marseille.



Toulon manque de petites monnaies.

Par lettre du 23/10/1916, la Chambre de Commerce de Toulon demande à celle de Marseille d'étendre à son profit ses émissions, et de lui céder pour 50.000 francs de jetons, "pour les besoins de Toulon et du Var". (Ce qui représente 1.000.000 de jetons de 5 centimes ou 500.000 jetons de 10 centimes). La Chambre de Commerce de Marseille répond qu'il lui est impossible, à son vif regret, d'accueillir favorablement cette demande.

Proposition de la Chambre de Commerce de Nîmes.

Le 20 novembre 1917, cette Chambre de Commerce, après avoir obtenu un avis "très favorable" du Comité d'action économique de la XVème région, propose à la Chambre de Commerce de Marseille de créer une monnaie régionale.

Intervention des syndicats industriels et commerciaux.

En décembre 1917, ces syndicats interviennent dans le même sens auprès de la Chambre de Commerce de Marseille.

Décision de la Chambre de Commerce de Marseille.

Le 21/12/1917, elle décide de consulter, sur ce projet d'émission de jetons régionaux, toutes les compagnies consulaires de la région. Celles d'Arles, de Nîmes, de Nice, d'Alès, d'Avignon, de Digne, de Gap et de Toulon répondent favorablement.

Comme on le voit, la région déborde largement des limites de la Provence. En fait, elle correspond à une zone définie dans un rapport relatif au "régionalisme économique provençal", et s'étend du Gard aux Alpes Maritimes et aux Hautes Alpes.

La commission chargée d'organiser la frappe rencontre des difficultés.

Elle signale dans la séance du 15 janvier 1918 l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de monsieur le Ministre de l'Armement pour les quantités d'aluminium nécessaires à la fabrication des jetons. Ce métal est dans son intégralité, réquisitionné pour les besoins de la défense nationale.

Sur intervention de messieurs Imbert et Lévy, il est décidé de choisir le zinc, métal disponible, au lieu de l'aluminium, pour la fabrication des jetons.

Réunion des neuf présidents des Compagnies consulaires.

Ils se réunissent le 21 janvier 1918 à la Chambre de Commerce de Marseille.

Il est question de la monnaie métallique, mais aussi des billets régionaux.

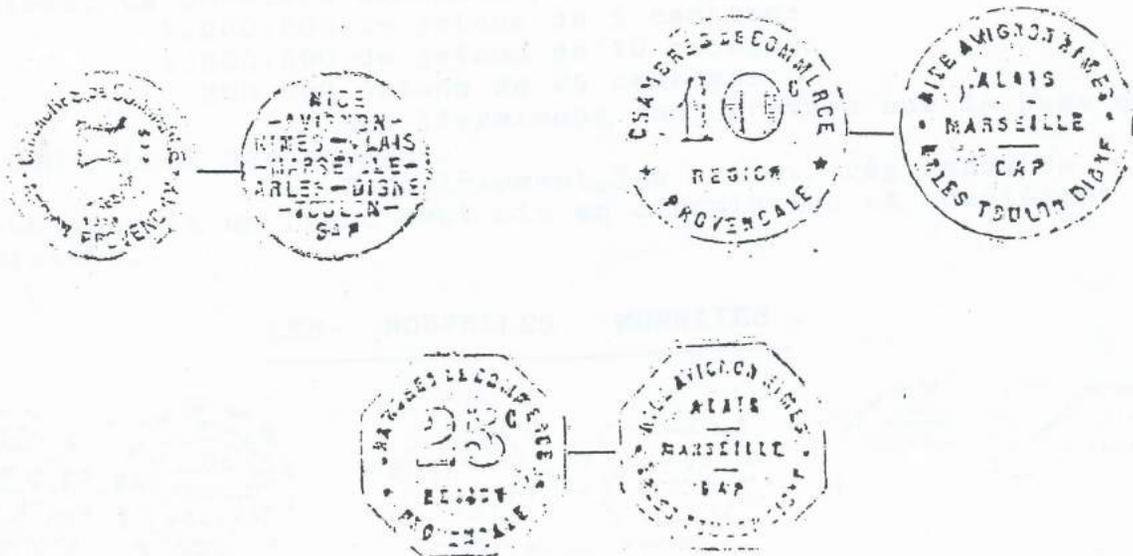
Prévisions concernant l'émission projetée.

Séance tenue à la Chambre de Commerce de Marseille le 5 février 1918.

- Les jetons seront fabriqués en zinc.
- Il est prévu pour la première commande : 150.000 jetons de 0f10, 75.000 jetons de 0f05 et 75.000 jetons de 0f25 .
- L'émission se poursuivra et sera divisée en 150 tranches de 2.000 francs.
- Chaque chambre de commerce de la région en prendra un nombre à fixer.
- Pour le type, la commission suggère que les indications suivantes soient portées sur les jetons :

Avers - Les noms des Ch. de C. de Nice, Nîmes, Avignon, Alès, Marseille, Arles, Toulon, Digne, Gap. Ces noms seront disposés dans l'ordre requis par la configuration de la pièce. Les noms les plus courts seront en haut et en bas, les plus longs au milieu.

Revers.- Le chiffre indiquant la valeur, et la légende : "Chambres de commerce de la région provençale".



Problèmes posés par Nice et Gap.

Dans sa séance du 27 août 1918, la Chambre de commerce de Marseille doit débattre de deux cas.

- a)- La Chambre de Commerce de Nice qui prétend créer pour elle même une région économique séparée, et soulève à présent toutes les difficultés possibles contre son unification avec Marseille et la région provençale. Nice finira par participer, mais créera aussi ses propres monnaies de nécessité.
- b)- La Chambre de Commerce de Gap. Elle est réclamée par la région économique de Grenoble, mais elle souhaite son "annexion" à celle de Marseille, car elle se sent "beaucoup plus proche de cette ville et de la région provençale". Gap obtient satisfaction.

Nécessité de nouvelles émissions devant l'insuffisance des apports officiels.

Exemple : 1.000.000 de jetons de 5 centimes sont commandés et livrés en février 1919. Ces monnaies permettent de remédier aux graves difficultés que crée toujours l'insuffisance du numéraire officiel.

La trésorerie générale des Bouches du Rhône distribue bien chaque mois, entre tous ses comptables du trésor, environ 15.000 francs en monnaies métalliques de diverses valeurs, mais ce bon numéraire disparaît, probablement dans les bas de laine, et de toute manière, sa quantité est insuffisante. La pénurie persisterait sans l'apport des monnaies de nécessité.

Emissions d'après guerre - Modification du type.

En juin 1921, la pénurie de monnaies officielles persistant, la Chambre de Commerce de Marseille décide de faire fabriquer de nouveaux jetons de monnaie, cette fois, en aluminium.

Ce métal est préférable au zinc, ne serait-ce que pour l'esthétique, et les hostilités étant terminées, il se trouve à nouveau disponible.

La maison "Thévenon" de Paris, est choisie pour la fabrication des jetons.

Les valeurs sont toujours : 5 - 10 et 25 centimes. La première commande porte sur :

- 1.000.000 de jetons de 5 centimes
- 1.000.000 de jetons de 10 centimes
- 200.000 jetons de 25 centimes

Les livraisons sont prévues sur la base de 100.000 pièces par semaine.

Parallèlement, les billets régionaux de 50 centimes et un franc sont mis en circulation et complètent le système.

LES NOUVELLES MONNAIES .



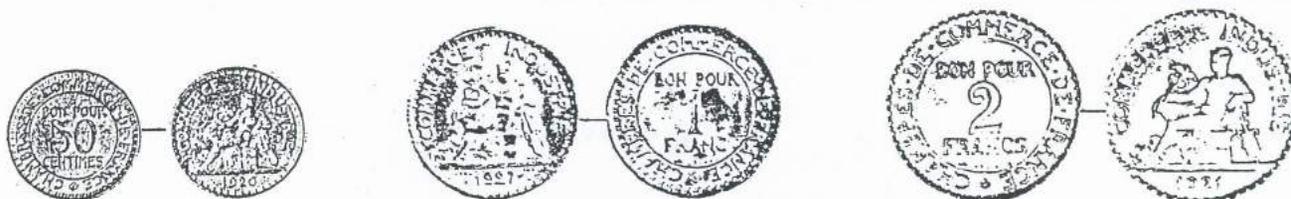
Pièces d'hommage.

Des essais, ou plutôt des "pièces d'hommage", sont également frappées, en argent et en laiton.

Commandées en faibles quantités, elles sont destinées à être offertes aux consuls et autres personnalités.

Retour à la situation normale.

A partir de 1922, tous ces jetons et billets sont progressivement remplacés par le numéraire officiel, et en particulier, par les émissions métalliques gouvernementales à la légende des "Chambres de commerce de France".



SOURCES : Documentation personnelle.

Archives de la Chambre de Commerce de Marseille.

ILLUSTRATIONS : Monnaies et billets du Cabinet des Monnaies et Médailles du Revest.

Armand LACROIX

LES BILLETS DE LA REGION PROVENCALE .

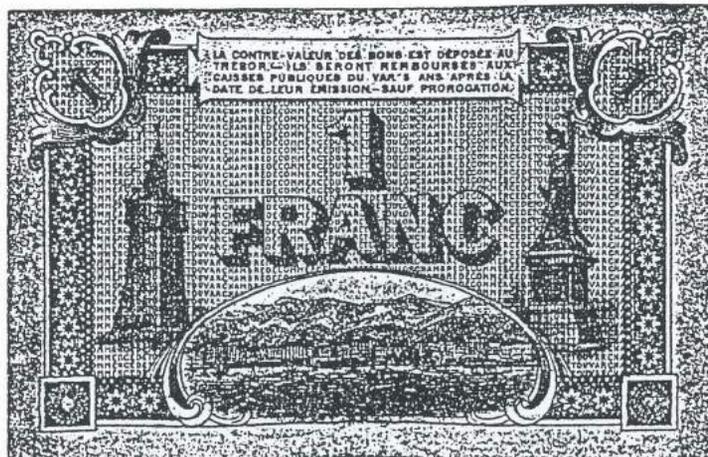
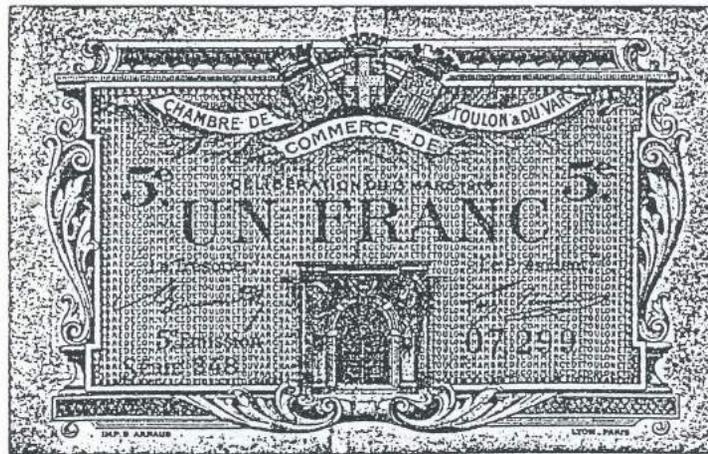


(Avers)



(Revers)

LES BILLETTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULON ET DU VAR .





CABINET DES MONNAIES
ET DES MEDAILLES

LE REVEST - LES - EAUX



Venez nous rejoindre , l'adhésion vous permet d'être informé à domicile
des manifestations du Cabinet des Monnaies et des Médailles.

BULLETIN D'ADHESION
AU CABINET DES MONNAIES

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

COTISATION : 60F

A L'ORDRE DE : CABINET DES MONNAIES
ET DES MEDAILLES
LE REVEST - LES - EAUX